

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
World Trade Center Marseille Provence
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
07 88 25 74 22
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint-Michel
83840 Trigance
04 94 76 23 20
mairie@trigance.fr
<https://trigance.fr/>



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE TRIGANCE

Mairie, place de la Mairie
83840 Trigance
06 72 09 01 10
patrimoine.trigance@gmail.com
<https://trigance.fr/vivre-a-trigance/vie-associative/>

► Les partenaires



Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine rural non protégé lancé en partenariat avec la région Sud Provence Côte d'Azur.



Ce projet est soutenu par le Conseil Départemental au titre de la programmation des opérations.



Ce projet bénéficie de l'accompagnement technique du Parc naturel régional du Verdon.

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

LA CALADE EGLISE SAINT MICHEL

à Trigance (83)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Trigance - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de la calade de l'église Saint-Michel !

◆◆ LE PROJET

Situé dans le Parc naturel régional du Verdon, à proximité des gorges de l'Artuby, le village de Trigance est blotti sous un piton rocheux dominé par le château féodal du XI^{ème} siècle. De loin, on aperçoit l'église Saint-Michel avec son clocher carré recouvert de tuiles en écailles vernissées.

Le projet concerne la mise en valeur des abords de l'église paroissiale, comprenant des travaux sur la calade et le mur de restanque. Votre soutien est indispensable à la renaissance de ce lieu délaissé.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Érigé au XII^{ème} siècle, l'édifice connaît plusieurs campagnes de travaux au XVII^{ème} siècle avec l'ajout d'une sacristie d'une tribune et de l'aile nord qui lui donne sa forme actuelle en L. Disposant alors de deux entrées qui lui permettent d'accueillir les nombreux fidèles, la porte nord est condamnée suite à l'éboulement de plusieurs maisons en 1860.

Ce n'est qu'au décès du populaire maire Edmond Troin en 1989 que l'accès est rétabli afin de permettre aux habitants de rentrer par les deux côtés de l'église. Ces

travaux révèlent alors une ancienne calade en pas d'ânes qu'il faut aujourd'hui restaurer. Ces derniers vont être confiés à un murailleur professionnel, diplômé par la fédération de la pierre sèche, qui travaille dans les règles de l'art.

◆◆ LA MOBILISATION

Afin de restituer le cheminement d'antan, la commune et l'association du patrimoine Triançois se mobilisent pour redonner vie à ce lieu par l'installation d'un espace artistique de plein air. Les murs de l'église deviennent des supports d'exposition pour les peintres Trigançois et le jardin, qui occupe l'angle du bâti, pour accueillir des sculptures. La nouvelle calade serpente le long du mur en pierres qui conduit jusqu'à un banc tourné vers la vallée. Aidez nous à rendre ce lieu attractif !

Montant des travaux	10 017 €HT
Objectif de collecte	1000 €
Début des travaux	Printemps 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de LA CALADE EGLISE SAINT MICHEL

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79895

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
LA CALADE EGLISE SAINT MICHEL

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Mairie de Trigance